



FORMATION EN PRÉSENTIEL

ANIMATEUR PRÉVENTION DU SECTEUR DU TRANSPORT ROUTIER ET LOGISTIQUE (AP TRL)

Dernière mise à jour le 29/04/2026.

OBJECTIF

- Contribuer au développement d'une démarche de prévention des risques professionnels dans l'entreprise.
- S'inscrire en tant qu'AP TRL dans cette démarche de prévention.
- Concevoir, cadrer et mettre en œuvre tout projet de prévention.
- Intégrer les spécificités de TMS Pros dans un projet de prévention des TMS si l'entreprise est concernée.

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Organiser et animer en lien avec la direction la démarche de prévention de la structure.
- Elaborer et animer un projet de prévention pour l'entreprise.
- Proposer des actions d'amélioration à partir de l'analyse d'une situation de travail ou d'un recueil d'information suite à un accident du travail.

PUBLIC CONCERNÉ

Personnes affectées à des missions d'animation de la prévention dans les entreprises de transport routier et logistique TRL et de transport routier de voyageur TRM s'engageant dans une démarche de prévention et la réalisation de projets. Prérequis

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

30 jours.

MODALITÉS DE DÉROULEMENT DE L'ACTION DE FORMATION

- 6 jours (42h) de formation en présentiel organisés en 4j + 2j, - 2x2,5 jours de travaux d'intersession dans l'établissement, - 2 demi-journée d'accompagnement de 4 heures dans l'établissement en commun avec le dirigeant.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Tarif	3000 € HT par participant 6000 € HT par groupe
Réf.	APTR-FIPS
Contact	0950412583 contact@fipsformation.fr www.fipsformation.fr

PRÉ-REQUIS

- Cette formation s'intègre dans un parcours de formation et d'accompagnement de l'AP TRL et du dirigeant. La journée de formation du dirigeant est un préalable obligatoire.
- Les participants doivent avoir suivi avec succès l'autoformation @01001 « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » ou la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dispensée par les services prévention des Carsat, Cramif ou Cgss (joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription).

MÉTHODES ET MOYENS MOBILISÉS

Alternance de théorie et de pratique. Travaux d'accompagnement en entreprise.



Accessible PSH.



Niveau

**Autres formations
professionnelles continues**



Modalité

Présentiel



Effectif par session

3 mini > 8 maxi



Durée

49 heures / 7 jour(s)



PROGRAMME

J1 à 3

Enjeux de la prévention des RP du secteur TRL (Risques du secteur : TMS, RPS, risques routiers, chutes, ...).. Faire le lien entre travail et santé - comprendre la survenance des TMS/RPS au regard de l'activité (+ EC1*).. Identifier les enjeux à partir d'un état des lieux S&ST sur étude de cas (point de départ de toute démarche) ;. Présentation et finalité des outils à mobiliser.. Structurer une démarche de prévention sur étude de cas.

Concevoir, cadrer et animer un projet :

- . Apports méthodologiques pour concevoir et structurer tout type de projet de prévention dans une note de cadrage et animer un projet.
- . Exemples de projets illustrant la méthode dont un projet de prévention des TMS intégrant les étapes et outils de TMS Pros.
- . Application pédagogique : conception/cadrage/animation de projet sur étude de cas.

INTER SESSION

2 X 2,5 jours estimés de travaux applicatifs dans l'entreprise répartis sur 2 intersessions. Période recommandée pour les 2 intersessions 6 à 12 semaines.

2 demies journées de 4 heures d'accompagnement dans l'entreprise avec le formateur et le dirigeant.

J 4 à 5

Point de chaque AP sur l'état d'avancement de son projet en tenant compte des axes de progrès identifiés durant l'accompagnement.

- . Apports méthodologiques et mise en oeuvre d'outils mobilisables dans le cadre de projets pour :
 - . Hiérarchiser et prioriser les situations de travail à analyser
 - . Observer et analyser des situations de travail.
 - . Définir les actions de prévention

Présentation d'autres outils pouvant servir à différentes étapes d'un projet (finalités et limites) : outils de TMS Pros, RPS DU, Analyse AT...

J 6

Epreuve 2 :

- . Restitution synthétique des travaux engagés sur la période de formation : 1ers résultats obtenus dans l'entreprise.
- . Evaluation des travaux de l'AP pour sa certification.
- . Bilan de la formation.

-



LES PLUS

Formation permettant d'initier une démarche de prévention pérenne.

INTERVENANT(S)

Formateur certifié par l'INRS.

ÉVALUATION

Evaluation sur la base des travaux applicatifs réalisés en intersession. Structuration d'une démarche de prévention à partir d'un état des lieux. Cadrage et mise en oeuvre d'un projet de prévention correspondant à une priorité dans l'entreprise. Travaux d'analyse de situation de travail engagés dans le cadre du projet.

ATTRIBUTION FINALE

A l'issue de la formation, les participants ayant participé à la totalité de la formation et satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer par l'Assurance maladie-Risques professionnels et l'INRS un certificat de « Animateur prévention transport routier et logistique » (AP TRL) valable 36 mois.

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

Avant la fin de la période de validité de 36 mois, l'apprenant doit suivre une session de Maintenir et actualiser ses compétences d'animateur prévention secteur du transport (AP TRL)